



*Au Mali*

## Lancement officiel des Directives Volontaires à Bamako

Comité de Pilotage des Directives Volontaires au Sénégal :

**Bilan de l'année 2014 et perspective 2015**



Ce numéro passe en revue les activités réalisées par nos partenaires sur la mise en œuvre des Directives Volontaires en Gambie (NACOFAG), au Mali (CNOP), en Mauritanie (GNAP), et au Sénégal (CNCR). La mise en œuvre de Directives Volontaires dans ces pays bénéficie de l'appui financier du FIDA.

**Au Sénégal**, à l'occasion du 1er atelier national de partage et de réflexion sur la mise en œuvre des « Directives Volontaires (DV) pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale » initié en mars 2014 par le MAER, la FAO et l'IPAR, les participants avaient mis sur pied une plateforme nationale de dialogue multi-acteurs regroupant la centaine de représentants ayant participé au dit atelier. Cette plateforme a pour objectif principal d'assurer le dialogue sur la gouvernance des régimes fonciers au Sénégal. Le comité de pilotage sur les Directives Volontaires installé à l'issue de cet atelier, présente

le bilan d'exercice de l'année 2014 et les perspectives de 2015.

Vous trouverez également, dans la partie du Sénégal, un focus sur les activités de formation et d'échange ayant permis le lancement d'un réseau de Journalistes sur la gouvernance des régimes fonciers au Sénégal (REJOGOF)

**Au Mali**, La coordination nationale des organisations paysannes (CNOP) a animé, pour le compte des organisations paysannes maliennes, un processus de dissémination des Directives Volontaires ;

**En Gambie**, la NACOFAG a pour sa part organisé un atelier de formation des leaders paysans sur les principes des Directives au centre de conférence du département des ressources en eau de Farafeni ;

**Et en Mauritanie** près de 60 journalistes de différents médias ont été sensibilisés sur les Directives Volontaires pour une gouvernance foncière responsable.

Espérant que la réforme foncière en cours au Sénégal soit une opportunité pour la mise en œuvre effective des principes des directives volontaires, bonne lecture.

**Chérif Sambou Bodian**

Coordonnateur cellule communication IPAR

## SOMMAIRE

### ACTIVITÉS RÉALISÉES

#### ► Au Sénégal :

Bilan de l'année 2014 et perspective 2015 - P 3, 4 et 5

Un Réseau de journalistes du Sénégal s'approprié les Directives Volontaires - P 5

Atelier du comité de pilotage et leaders paysans sur les directives volontaires - P 6

#### ► Au Mali :

L'atelier national d'information et de formation des leaders paysans sur les Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers au Mali - P 7

L'Atelier d'Information, Sensibilisation et Partage sur les Directives Volontaires au Mali P 8

#### ► En Gambie :

Les principes des Directives au centre de conférence du département des ressources en eau de Farafeni, pour une meilleure gouvernance locale foncière P 9 et 10

#### ► En Mauritanie :

Le Groupement National des Associations Pastorales (GNAP) priorise la sensibilisation des journalistes P 11

*Au Sénégal*



## Comité de Pilotage des Directives Volontaires au Sénégal

# Bilan de l'année 2014 et perspectives 2015

**Les participants au premier atelier national de partage des Directives volontaires, initié par le MAER, la FAO et l'IPAR) avait mis sur pied une plateforme nationale multi-acteurs de suivi de la mise en œuvre des directives regroupant la centaine de représentants ayant participé au dit atelier dont l'objectif principal est d'assurer le dialogue la gouvernance des régimes fonciers au Sénégal. Dans l'exécution de sa mission, elle bénéficie de l'appui technique du comité de pilotage sur les Directives Volontaires.**

Le Comité de pilotage (COFIL) mis sur pied à l'issue de l'atelier est composé par les différentes parties prenantes du foncier au Sénégal : Etat (MAER, APIX), société civile (et élargi (Enda Pronat, CICODEV, CNCR, IED Afrique, Action Aid, etc.), recherche/Think Tank (IPAR), PTFs (FAO). L'objectif assigné à ce COFIL est d'assurer le suivi du processus de dissémination et appropriation des DV, mais également leur utilisation dans les politiques et programmes fonciers, notamment la réforme foncière en cours au Sénégal. L'IPAR et la FAO assurent la facilitation technique du COFIL.

L'atelier-bilan de la mise en œuvre des DV a permis de passer en revue les activités des différents membres, avant de dégager les perspectives.

**Le Conseil National de Concertation et de Coopération des ruraux (CNCR).** Les principales activités réalisées par le CNCR concernent essentiellement l'appui de IPAR dans le cadre du projet financé par le FIDA au Sénégal, au Mali, en Gambie et en Mauritanie, ainsi que le partenariat développé par le CNCR, FIAN et la FAO et elles ont trait à :

- l'élaboration d'une Note de synthèse sur les DV, afin de montrer leur intérêt par rapport au contexte sénégalais pour mieux analyser les principes ;
- la Formation d'un pool de formateurs sur les DV ;
- la tenue de trois ateliers de vulgarisation des DV dans trois régions administratives du Sénégal. Ces ateliers étaient destinés aux organisations paysannes, journalistes, acteurs de la société civile et aux services techniques déconcentrés de l'Etat. Ces sessions ont permis une analyse critique des politiques et programmes à la lumière des principes des DV.

**PERSPECTIVE POUR 2015 :** Le projet foncier du CNCR de cette année a trois axes principaux: la production de connaissances, le renforcement des capacités et la consolidation du dialogue politique. Il s'agira spécifiquement de :

- Un projet de renforcement des capacités sur les directives volontaire dans 7 pays dont le Sénégal. Il s'agit de renforcer la dynamique sur la gouvernance foncière et les activités de formation et de diffusion des DV. Il sera également l'occasion pour consolider toutes les initiatives de mise en œuvre des

DV, d'où le rôle important que devra jouer le COFIL dans le mode opératoire de ce projet.

- Mettre le focus sur les droits fonciers des jeunes et des femmes dans le cadre de ce nouveau projet;
- Animer des émissions radios pour sensibiliser le grand public sur les principes des DV et tenir des journées de sensibilisation sur le terrain.

### Innovation, Environnement et Développement (IED) a réalisé les activités suivantes :

- Déroulement du Projet de promotion de mécanismes de rédevabilité sociale en matière foncière. Ce projet s'inscrit dans le cadre des activités d'appui à la sécurisation des droits fonciers des populations dans le contexte des DV. Le projet s'appuie sur la promotion de la citoyenneté pour régler les questions de transparence, d'équité, d'implication des acteurs dans les processus de prise de décision et la nécessité d'instaurer le contrôle citoyen dans la gouvernance foncière. Ce projet permet de développer à la base des principes tels que la rédevabilité en matière foncière. Ce qui permettra de baisser le taux des conflits et d'instaurer un climat apaisé entre les élus locaux, l'administration, les populations et les investisseurs. Trois sites pilotes sont déjà identifiés (Diokoul-Diogo-Beuddieng).
- Test d'un outil : l'audit foncier qui permet d'analyser le cadre légal et les pratiques en cours articulées aux DV. La finalité est de tester l'outil et le partager avec d'autres partenaires tels que CICODEV et Enda Pronat.

### PERSPECTIVE POUR 2015. Il s'agira pour l'IED de :

- l'implication de l'approche genre à la gouvernance foncière, afin de renforcer les droits de la femme et de combattre toute politique locale de discrimination ;
- formation de para juristes (dans les localités choisies) pour veiller au respect des principes de bonne gouvernance et accompagner le processus de promotion des droits fonciers des femmes. La finalité est de contribuer de façon efficace à l'amélioration de la gouvernance foncière.

(Suite à la page 4)

Au Sénégal



Comité de Pilotage des Directives Volontaires au Sénégal

## Bilan de l'année 2014 et perspective 2015

(Suite de la page 3)

**Action Aid** a mené, en collaboration avec d'autres partenaires, la Campagne « Réformons le Foncier ». L'initiative vise la prise en compte des jeunes et des femmes dans le processus de réforme foncière et le renforcement des capacités des acteurs sur le foncier. Ce projet a été l'occasion pour diffuser certains principes des DV et l'analyse des politiques publiques au regard des DV.

En outre, Actionaid a appuyé la mise en place, dans les régions de Fatick et de Kaolack, de Groupes de dialogue sur la gouvernance foncière. Ces Groupes ont initié des codes de conduite qui s'inspirent largement des DV. Ces codes sont adoptés par des arrêtés de l'autorité administrative (sous préfet). L'expérience de ces Groupes de dialogue est entrain d'être dupliquée dans d'autres régions (ex. Tambacounda).

### Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR)

L'IPAR a initié et financé, à travers l'appui du FIDA, le projet de dissémination et de mise en œuvre des directives volontaires dans quatre pays (au Sénégal, au Mali, en Mauritanie et en Gambie). Ce projet porte sur la sensibilisation de plusieurs catégories d'acteurs et la création de mécanismes pratiques pour vulgariser et appliquer les Directives Volontaires, à travers l'organisation d'ateliers de :

- lancement du projet de dissémination des directives volontaires dans les quatre pays ;
- formation/sensibilisation des journalistes sur les DV au Sénégal, en Gambie et en Mauritanie pour une meilleure appropriation des DV ;
- formation des leaders des OP au Mali, au Sénégal et en Mauritanie ;
- création d'une plateforme nationale de dialogue politique et d'un groupe de travail dans les pays à l'issue de chaque atelier ;
- partage des directives dans les zones agro-écologiques du Sénégal en partenariat avec le CNCR.

### PERSPECTIVE POUR 2015

Durant la deuxième phase du projet (2015), il est prévu :

- la capitalisation des expériences de gouvernance foncière au Sénégal, en Gambie, en Mauritanie et au Mali ;
- le contextualisation des directives en Gambie, au Sénégal, en Mauritanie et au Mali ;
- l'animation du portail Web sur les DV et publication de bulletins d'information ;
- actualisation de l'état des lieux de la gouvernance foncière dans les quatre pays (LGAF) /DV ;
- l'organisation d'un atelier d'information et d'échange (FIDA/ IPAR) au Sénégal ;
- l'évaluation des expériences du FIDA dans chaque pays ;
- l'élaboration et dissémination des notes politiques sur les expériences de chaque pays ;
- la formation/Sensibilisation des journalistes au Mali ;
- la formation/Sensibilisation des leaders paysans en Gambie ;

- la formation/Sensibilisation des parlementaires en Gambie, Mauritanie, Sénégal et Mali ;
- l'organisation d'un atelier régional avec ROPPA, UEMOA, CEDEAO afin de partager les leçons de l'initiative.

### PERSPECTIVE POUR 2015

Action Aid lance la campagne « Land For » pour promouvoir le concept « zéro tolérance » en trois étapes : élaboration des politiques, sécurisation des droits fonciers et partage du concept en rapport avec les DV. Actionaid continuera à chercher toujours la convergence des initiatives avec les acteurs qui travaillent dans les mêmes zones. Action Aid prévoit l'élaboration d'un outil de simplification et de contextualisation des DV.

### Citoyenneté-Consommateurs et Développement CICODEV-Afrique

CICODEV a été le point focal du forum foncier mondial, organisé au Sénégal du 12 au 17 mai 2015. Un rappel des actes préparatoires posés en perspective du forum a été fait. Le Forum foncier est un cadre d'échanges d'expériences sur la gouvernance foncière, ainsi qu'une tribune pour recueillir les contributions des différents acteurs impliqués : Etat, secteur privé, société civile, élus. Le COPIL a salué l'opportunité de la tenue de ce Forum au Sénégal au regard du contexte national marqué par le processus de formulation d'une nouvelle politique foncière. L'état d'avancement de la préparation a été présenté avec une invite à l'endroit des membres du COPIL qui doivent informer tout acteur intéressé sur les modalités d'inscription et de participation. Il est retenu une inscription électronique pour une meilleure prise en charge des participants.

La FAO de son côté devra préparer une présentation sur les DV, mais surtout sur la contextualisation au niveau national. De même, les actions déjà menées et celles en perspective pourraient être déclinées. IPAR pourra également partager les expériences dans le cadre de son projet de mise en œuvre des DV dans les quatre pays pilotes.

### FAO a, pour l'année 2014

- Tenue du premier atelier national (2014). Deux autres ateliers sont prévus dont celui du mois de juillet, en partenariat avec le COPIL, le MAER, l'IPAR, le CNCR et la coopération italienne ;
- Mise en place d'un dispositif d'appui à la Plateforme nationale et au COPIL depuis leur mise en place.

### PERSPECTIVE POUR 2015

la FAO a présenté les activités suivantes :

- Démarrage d'un projet de renforcement des capacités du CNCR dans le cadre de la contextualisation des DV au Sénégal. Le premier atelier de formation sera tenu dans la deuxième quinzaine du mois d'avril ;
- Poursuite de l'appui apporté au COPIL et au prochain atelier national avec notamment la mise à disposition d'un Expert en gouvernance foncière ;
- En perspective du forum foncier mondial, la FAO accepte de faire une présentation pour passer en revue les actions initiées au Sénégal dans le cadre de la mise en œuvre des DV.

(Suite à la page 5)

(Suite de la page 4)

Les organisations de la société civile avaient ainsi senti la nécessité de créer les conditions d'implication des acteurs clés pour une bonne gouvernance du foncier se basant sur deux piliers : (i) l'élaboration concertée et l'application effective de politiques et textes réglementaires adaptés aux enjeux fonciers ; (ii) l'amélioration des pratiques de gouvernance foncière aux différents niveaux (communes, région, Etat, etc.). Cet atelier entre dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs de la gouvernance foncière au Sénégal, qui fait suite au premier atelier co-organisé par le CNCR, l'IPAR et leurs partenaires sur les directives volontaires à partir duquel les journalistes avaient manifesté le vœux de se constituer en réseau avec en projet le renforcement de capacité.

Venu à son heure, ce réseau composé de journalistes des médias traditionnels, en ligne et des médias communautaires, se veut acteur du processus de la réforme foncière et s'est assigné une mission d'informer et de sensibiliser pour une meilleure gouvernance des régimes fonciers au Sénégal avec comme objectifs : (i) renforcer les capacités des membres pour un meilleur traitement des questions foncières; (ii) informer les acteurs sur les enjeux de la gouvernance des régimes fonciers au Sénégal.

Dans le plan d'action du réseau, il est prévu « l'organisation de

rencontres d'échanges entre les journalistes et les acteurs concernées (Osc, Etat, etc.), la mobilisation des appuis pour des investigations plus poussées sur les problèmes liés au foncier, la sensibilisation de l'opinion publique sur les enjeux de la gouvernance foncière, mais aussi une promotion des synergies entre médias ruraux et urbains pour faciliter l'accès à l'information ». Le REJOGOF devient ainsi une sentinelle et un acteur de la bonne gouvernance des régimes fonciers au Sénégal.

### Enda Pronat

Son représentant a souligné qu'ils n'ont pas encore d'activités spécifiques centrées sur les DV. Cependant il a insisté sur le renforcement des ateliers de formation sur les DV et surtout sur le suivi de ces sessions de formation pour une meilleure appropriation des DV. Dans cette optique, il faudra diligenter la conception du manuel et surtout le simplifier pour le rendre plus digeste. Pour une planification globale des activités de 2015, les membres ont convenu de traduire les perspectives présentées en plan d'actions pour la finalisation d'un document simplifié.

Cellule Com.\_IPAR

Source : CR réunion COFIL rédigé par Mbayang Kébé DIOP (IPAR) et de Kader Fanta NGOM (FAO)



## Un Réseau de journalistes s'approprie les Directives Volontaires

Le Cadre national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR) et ses partenaires dont l'Initiative prospective agricole et rurale (IPAR), l'Institut PANOS, le CONGAD, le GRET et ACTIONAID ont organisé les 13 et 14 avril 2015 un atelier de formation et d'échange avec le réseau de journaliste pour la gouvernance des régimes fonciers (REJOGOF).

Les organisations de la société civile avaient ainsi senti la nécessité de créer les conditions d'implication des acteurs clés pour une bonne gouvernance du foncier se basant sur deux piliers : (i) l'élaboration concertée et l'application effective de politiques et textes réglementaires adaptés aux enjeux fonciers ; (ii) l'amélioration des pratiques de gouvernance foncière aux différents niveaux (communes, région, Etat, etc.)

Cet atelier entre dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs de la gouvernance foncière au Sénégal, qui fait suite au premier atelier co-organisé par le CNCR, l'IPAR et leurs partenaires sur les directives volontaires à partir duquel les journalistes avaient manifesté le vœux de se constituer en réseau avec en projet le renforcement de capacité. Venue à son heure, ce réseau composé de journalistes des médias traditionnels, en ligne et des médias communautaires, se veut acteur du processus de la réforme foncière et s'est assigné une mission d'informer et de sensibiliser pour une meilleure gouvernance des régimes fonciers au Sénégal avec comme objectifs : (i) renforcer les capacités des membres pour un meilleur traitement des questions foncières; (ii) informer les acteurs sur les enjeux de la gouvernance des régimes fonciers au Sénégal.



Dans le plan d'action du réseau, il est prévu « l'organisation de rencontres d'échanges entre les journalistes et les acteurs concernées (Osc, Etat, etc.), la mobilisation des appuis pour des investigations plus poussées sur les problèmes liés au foncier, la sensibilisation de l'opinion publique sur les enjeux de la gouvernance foncière, mais aussi une promotion des synergies entre médias ruraux et urbains pour faciliter l'accès à l'information ».

Le REJOGOF devient ainsi une sentinelle et un acteur de la bonne gouvernance des régimes fonciers au Sénégal.

*Au Sénégal*



## Atelier du comité de pilotage et des leaders paysans sur les directives volontaires

Le CNCR s'est engagé au côté de l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR) dans le cadre du programme de diffusion des Directives Volontaires dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest que sont : la Gambie, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal et touchent davantage l'accès sécurisé des petits producteurs aux ressources naturelles. Par ailleurs, une initiative conjointe entre le CNCR et la FAO a abouti au « **projet de développement des capacités de la société civile sur les DV pour une gouvernance responsable des régimes fonciers au Sénégal** ».

Ces programmes s'inscrivent dans le cadre du plan d'action foncier du CNCR qui comporte aussi les interventions « Disso ci suuf » et « Réformons le foncier » financées par la Fondation Rosa Luxemburg, la Commission Européenne et OXFAM. Un plan d'action réalisé en collaboration avec les organisations de la société civile notamment IPAR, GRET, ACTIONAID, ENDA PRONAT, CONGAD, IPANOS, etc.



- comprendre le contexte et le processus des Directives volontaires ;
- expliquer les principaux thèmes couverts par les Directives volontaires ;
- identifier les principaux acteurs et processus, ainsi que leurs fonctions respectives ;
- comprendre comment évaluer la situation locale à la

lumière des DV (enjeux de la ; gouvernance foncière au Sénégal notamment les implications des politiques et programmes publics sur la gouvernance foncière : Acte 3 de la décentralisation et le Plan Sénégal Emergent, PDIDAS) ;

- proposer des actions pour l'amélioration de la sécurité foncière par l'inclusion des principes



C'est dans ce contexte, que le CNCR a organisé en collaboration avec la société civile un atelier de formation des membres du comité de pilotage sur les DV et les leaders paysans du 21 au 24 avril 2015 à l'hôtel Océan de Dakar dans un objectif global de renforcer les capacités des acteurs du foncier (société civile, acteurs étatiques, secteur privé, organisations paysannes, élus locaux) sur les principes des directives volontaires pour l'amélioration de la gouvernance des régimes fonciers au Sénégal.

De façon spécifique, il s'agissait de :

des Directives Volontaires sur la gouvernance des régimes fonciers. L'atelier réalisé en six (6) temps a ainsi permis une formation qui s'est basée sur une approche d'apprentissage expérientiel.

Ainsi les participants étaient activement impliqués dans le processus d'apprentissage, par le biais de différents types de sessions en groupes de travail, au cours des quelles ils se sont prêtés à des exercices de pensée critique, résolution de problèmes et prise de décisions dans des contextes pertinents à leur situation.

*Au Mali*

**L'atelier national d'information et de formation des leaders paysans sur les Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers au Mali**

## **La coordination nationale des organisations paysannes (CNOP) forme les organisations maliennes sur les Directives Volontaires**

**Organisé par la Coordination nationale des organisations paysannes (CNOP), avec l'appui de IPAR, l'atelier de formation des leaders paysans s'inscrit dans un processus global d'information, sensibilisation et formation de différents acteurs du Mali sur les directives volontaires**

La CNOP, engagée depuis longtemps contre l'accaparement des terres et la promotion d'une bonne gestion foncière, continue de s'investir sur ce thème à travers la dissémination des Directives. De la loi d'orientation agricole à la loi foncière agricole en cours d'élaboration sans oublier quelques moments forts dont : le Forum de Kolongo en 2010, la Conférence internationale « stop aux accaparements de terres » à Nyéléni en 2011, et son fort investissement dans la création de la Convergence malienne contre les accaparements de terres en 2012, la CNOP reste une référence dans la lutte pour la sécurisation foncière.

Tenu les 10 et 11 juillet 2014 au centre Nyéléni à Sélingué, cet atelier participatif a réuni 31 Leaders paysannes et avait pour objectif de partager les principes des Directives volontaires pour en faire un outil pour les revendications paysannes pour une gestion responsable du foncier au Mali, comme déjà la CNOP les a portées dans l'élaboration de la Loi Foncière Agricole (LFA) en cours.

L'ouverture de l'atelier a été présidée par Messieurs Mamadou B. Camara et Souleymane Camara, deux élus du conseil d'administration de la CNOP qui ont mis l'accent sur l'importance des directives pour la reconnaissance et l'application des droits fonciers coutumiers, problème crucial au cœur des conflits actuels au Mali.



Après une présentation des Directives volontaires par Mme Chantal Jacovetti, une discussion a été engagée autour du cas concret de l'office du Niger et s'est terminée par une réflexion en groupes de travail autour de la question : « En quoi les directives peuvent-elles être utiles pour faire avancer les droits sur le foncier ? ».

La deuxième journée a été consacrée à une discussion sur comment la CNOP a introduit les principes des directives dans la Loi Foncière Agricole en particulier sur les droits coutumiers pour intégrer l'espace vital des villages. En prenant exemple sur quelques cas de conflit foncier sur lesquels la CNOP/CMAT est engagée, les leaders ont compris l'intérêt des directives dans l'élaboration de la loi foncière agricole pour défendre leurs revendications, prévenir les conflits aussi et leur utilisation dans la mise en œuvre par la suite de la LOA.

Cet atelier a permis de sensibiliser les leaders paysans sur les principes des directives et surtout comment les utiliser à différents niveaux pour faire respecter les droits en particulier coutumiers et collectifs.

**Au Mali**



## Le lancement officiel des Directives Volontaires à Bamako

# L'atelier national d'information et de formation des leaders paysan sur les Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers au Mali

**18 novembre 2014 à l'hôtel Olympe à Bamako**

**La Coordination nationale des organisations paysannes (CNOP), en collaboration avec Initiative prospective agricole et rurale (IPAR), avec l'appui financier du FIDA, a procédé au lancement officiel des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, le 18 novembre 2014 à Bamako.**

Cet atelier de lancement, organisé avec l'appui de Moussa Djiré expert foncier, avait pour objectif d'informer les acteurs sur les principes des Directives volontaires ainsi que sur d'autres initiatives en cours en vue de mettre en place un cadre national de concertation et d'action sur la gouvernance foncière au Mali.

Il s'agissait :

- d'informer et sensibiliser les acteurs sur les directives volontaires et les initiatives régionales sur le foncier ;
- de partager l'état de la gouvernance foncière et les initiatives actuellement en cours au Mali (loi foncière agricole) ;
- de promouvoir des synergies entre les directives volontaires, l'Initiative Panafricaine sur les politiques foncières en Afrique, les processus sous régionaux (CEDEAO-UEMOA) et les dynamiques foncières au Mali ;
- de proposer un mécanisme de concertation permanente et inclusive entre les acteurs de la gouvernance foncière ;
- de créer une plateforme de concertation et de dialogue multi-acteurs pour une gouvernance responsable des régimes fonciers au Mali

M. Ibrahim Coulibaly, président de la CNOP a rappelé le long processus qui a donné naissance aux présentes directives et estimé que leur application sera cruciale pour la sécurisation des droits fonciers, surtout dans un pays où l'accaparement des terres est en passe de devenir le sport favori de certains spéculateurs.

Selon lui, ces directives approuvées par le comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) le 11 mai 2012 visent dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale à apporter une sécurité foncière et un accès équitable à la terre, aux pêches et aux forêts dans le but d'éliminer la faim et la pauvreté, de soutenir le développement durable et d'améliorer la gestion de l'environnement.

Selon Mme Rokia Mangiraga Kane représentante du ministre du développement

rural, le développement rural et de l'agriculture ne peut se faire sans une sécurisation foncière pour les populations. Elle a souligné que le secteur agricole représente plus de 40% du PIB du pays, emploie plus de 75% de la population malienne et que l'agriculture familiale les nourrit à plus de 70%. Nous avons besoin d'agriculture en périphérie des villes mais aussi d'agriculture dans toutes les régions. Elle soutient que le Mali doit sécuriser les droits fonciers des terres et aussi les droits collectifs des villages afin d'assurer la prospérité du pays dans le cadre de la souveraineté alimentaire.

Selon le représentant de la FAO, Fousseini Traoré, les moyens d'existence de nombreuses personnes dépendent d'un accès équitable et sécurisé aux ressources foncières des terres, des pêches et des forêts. A ses dires, l'accès

sécurisé à ces ressources est essentiel pour éradiquer la faim et la pauvreté, soutenir le développement durable et améliorer l'environnement. La gouvernance foncière, clé du développement durable, dit-il, constitue une voie d'accès aux ressources naturelles et permet de contrôler leur gestion par les sociétés.

Abordant dans le même sens, Mme N'Deye Mbayang Kébé

Diop de l'Initiative prospective agricole et rurale (IPAR), a aussi salué la tenue de l'atelier qui a permis de fournir plus de détails aux participants sur les principes des directives volontaires et de faire le diagnostic participatif de la gouvernance foncière au Mali. Précisant que ce programme avec le Mali s'inscrit dans une action sous régionale avec la Gambie, la Mauritanie et le Sénégal, elle a souligné que l'IPAR est un espace de recherche, de dialogue, de réflexion stratégique et de prospection pour les politiques agricoles et rurales au Sénégal et en Afrique de l'Ouest. Le foncier est un de ses domaines stratégiques de recherche d'où la mise en œuvre de ce projet sur les directives qui vise à renforcer l'accès équitable et la sécurité foncière des petits producteurs, à travers le renforcement des capacités des organisations paysannes qui mettent en œuvre ce projet de dissémination des directives piloté au niveau sous régional par IPAR et qui bénéficie de l'appui financier du FIDA.

M. Moussa Djiré, expert foncier a félicité la diversité des acteurs présents tant étatiques, qu'associatifs, espérant une continuité pour œuvrer ensemble. « Comme le préconisent les orientations énoncées dans les Directives de la FAO, nous allons nous associer à l'initiative de la CNOP, qui a aussi en tant que membre de la Convergence Malienne contre les Accaparements de Terres (CMAT) contribué à alerter et à agir pour la sécurisation foncière au Mali. Nous remercions l'IPAR Sénégal qui gère ce même programme, financé par le FIDA, dans trois autres pays de la sous-région, ce qui permet une mutualisation des avancées et une dynamique dans ces pays ».





En Gambie



## Les principes des Directives au centre de conférence du département des ressources en eau de Farafeni, pour une meilleure gouvernance locale foncière.

Dans le cadre du projet de mise en œuvre des directives volontaires piloté par l'IPAR, la NACOFAG a organisé un atelier de formation des leaders paysans sur les principes des Directives au centre de conférence du département des ressources en eau de Farafeni (UpperBaddibou, North Bank Region, The Gambia).

Cet atelier de deux jours (du 21 au 22 février 2015) de formation des leaders paysans en Gambie a réuni une trentaine de participants à la tête d'organisations d'agriculteurs d'association Femmes, de riziculteurs, de commerçants etc. ; membres du National Coordinating Consultative (NCC).

Dans son allocution d'ouverture, le chef du district de Baddibou Alh. Ebrima Ansu Tamba Jammeh a exprimé sa satisfaction sur les relations de travail entre leaders paysans réunis autour d'une plateforme de dialogue multi-acteurs. Il a par la suite souligné que « le cadre d'analyse de la gouvernance foncière (LGAF) initié par la banque mondiale en collaboration avec des institutions comme le FIDA et les résultats de ces travaux sur les Directives permettraient une meilleure gouvernance locale foncière ».

Le président de la plateforme paysanne nationale de la Gambie, Mr Alhagie Basse Mboge a, quant à lui, souligné que ce projet de mise en œuvre des directives a pour objectif global de renforcer l'accès et la sécurité foncière des petits exploitants par la promotion et l'intégration des principes de Directives volontaires aux niveaux appropriés. Selon M. Mboge les principes des directives permettent aux institutions, organisations de la société civile (OSC) et à d'autres partenaires clés d'améliorer la situation de la gouvernance foncière

(Suite à la page 10)



En Gambie



(Suite de la page 9)

car facilitant la mise en œuvre de plans d'actions et d'évaluation fonciers à travers des mesures concrètes pour leur application.

Mahamadou Fayinkeh, Président de NACOFAG et coordonnateur de la CCN, a souligné l'importance de la formation qui vise à renforcer les compétences des leaders paysans sur les principes des Directives Volontaires.



Dans son intervention, il a insisté sur le fait qu'il est temps d'établir une synergie dans la mise en œuvre des projets et programmes du pays et c'est ce qui a motivé la création de la CCN par divers parties prenantes pour servir de plate-forme à la gestion du projet. Il a mis l'accent sur l'importance d'informer les acteurs sur les directives et d'harmoniser leurs actions développées sur la gouvernance des régimes fonciers en Gambie. Il a rappelé que les résultats attendus du projet après deux ans de mise en œuvre permettront une capitalisation d'expériences sur les Directives mettant l'accent sur les principaux enseignements et les principaux impacts / résultats de la subvention reçue.



Dans son discours de clôture, le Secrétaire permanent du Ministère de l'Agriculture a exhorté les leaders paysans à travailler pour une large diffusion des directives auprès de leurs membres. Il a remercié la CCN et les bailleurs de fonds ainsi que leurs institutions collaboratrices pour l'organisation de cette formation sur les directives pour les leaders. Ce qui leur permettrait de sensibiliser et éduquer les parties prenantes à la problématique de la propriété foncière.

En conclusion M. Bojang a réitéré que la propriété foncière, l'utilisation et le contrôle des ressources foncières doivent être revisités à travers le dialogue et le principe de la participation à tous les niveaux vu l'importance de la terre pour l'agriculture, l'élevage et par conséquent l'autosuffisance et la sécurité alimentaire.

Il a exhorté les participants à joindre leurs efforts vers la quête nationale de l'autosuffisance alimentaire à travers les idéaux de SE Sheikh Prof. Alh. Dr. Yahya A.J.J. Jammeh à l'horizon 2016.

## Recommandations

A la fin de la formation, des recommandations ont été formulées allant dans le sens de :

- Sensibiliser d'avantage sur les principes des Directives à différents niveaux surtout à la base ciblant les agriculteurs et les chefs traditionnels ;
- Fournir des efforts pour l'enregistrement de toutes les transactions foncières ;
- Faire une revue des lois foncières ;
- Sensibilisation des techniciens des ministères clés tels que l'agriculture, la gouvernance locale et du foncier, de la communication, de la Justice, de l'Intérieur, et le Bureau du Président ;
- Elargir l'atelier de formation des parlementaires à d'autres acteurs importants tels que les chefs coutumiers, le conseil régional, les gouverneurs etc. ;
- Mettre en place une stratégie de communication à tous les niveaux institutionnels sur les résultats obtenus de la mise en œuvre du projet pour sa pérennisation.

En Mauritanie



## Le Groupement National des Associations Pastorales (GNAP) priorise la sensibilisation des journalistes

Près de 60 journalistes mauritaniens de différents médias ont pris part à un atelier d'information et de sensibilisation qui leur a été dédié sur les Directives Volontaires pour une gouvernance foncière en Mauritanie, mardi...., à l'Hôtel Wissal de Nouakchott. Cette rencontre a été organisée par le Groupement National des Associations Pastorales (GNAP), avec l'appui du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et de l'Initiative Prospective Agricole et rurale (IPAR). Elle avait pour objectif général «la promotion de la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts par une gestion équitable et durable des ressources naturelles».

L'atelier visait à sensibiliser et former les acteurs de la presse sur les principes des directives volontaires pour une gouvernance foncière responsable et sur les enjeux de la gouvernance foncière en Mauritanie. Il s'agissait également d'encourager les professionnels des médias à se familiariser avec les principes des directives volontaires pour une gestion améliorée, proactive et transparente dans la mise en œuvre des projets d'investissements dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des mines et du tourisme.

Le conseiller technique de la Ministre de l'Élevage, Dr Lamrabbott Ould Mekhalla, a souligné à l'ouverture de l'atelier que les Directives Volontaires pour une gouvernance foncière ont été à l'origine de négociations qui ont abouti à un consensus permettant la signature d'une convention par 133 pays dont la Mauritanie. Il a assuré l'intérêt pour le gouvernement mauritanien de respecter son engagement à l'instar du reste de la communauté internationale. Il a aussi insisté sur le grand intérêt qu'accorde le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz à l'accès des pauvres aux moyens de production et au foncier agricole et pastoral.

Auparavant, le président du GNAP, M. Hassene Ould Taleb s'est prononcé sur le rôle éminent des journalistes dans la sensibilisation et la vulgarisation de l'information, en particulier en matière de gestion foncière tout en insistant sur l'importance qu'accorde l'Islam au soutien des couches les plus pauvres en particulier les petits éleveurs, agriculteurs ou encore les pêcheurs. Le président du GNAP n'a pas manqué d'appeler les journalistes à vulgariser ce message dans toute sa substance, car il s'agit là selon lui, de traiter avec responsabilité des questions foncières qui, bien expliquées et appliquées, sont vecteur de paix, de sécurité (dans toute sa dimension) mais aussi de développement durable. Il a, dans ce cadre, cité un Hadith du Prophète Mohamed (Paix et Salut sur Lui) qui dit que « la terre, l'eau et l'énergie (bois de chauffe) appartiennent à tous les humains», donc ils ne sont l'apanage exclusif de personne.

M. Hassène Ould Taleb a saisi cette opportunité pour féliciter le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz pour sa décision courageuse de création d'un ministre chargé spécifiquement de l'Élevage. Dr Cheikh Oumar Bâ, directeur exécutif de l'IPAR, a rappelé que le projet



sur la dissémination des directives volontaires qu'il a l'opportunité de coordonner, avec l'appui du FIDA couvre 4 pays : la Mauritanie, le Mali, la Gambie et le Sénégal. Il vise à contribuer à la promotion de la paix et de la sécurité entre les peuples, tout en assurant le respect des principes qui sous-tendent son élaboration. Remerciant le gouvernement mauritanien et son représentant ainsi que son partenaire, le GNAP, pour la parfaite organisation de cet atelier, Cheikh Oumar Ba a annoncé qu'au delà de ce projet qui envisage avec notre partenaire le GNAP à informer les membres de la société civile, les parlementaires et sénateurs et les journalistes sur les enjeux de la gouvernance foncière, IPAR souhaite renforcer son partenariat avec la Mauritanie. Dans ce cadre, il est envisagé de développer un nouveau projet avec l'appui de l'Allemagne, et en partenariat avec la FAO, qui couvrira les pays membres de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) que sont le Mali, la Mauritanie et le Sénégal.



S'adressant aux professionnels des médias, le directeur exécutif de l'IPAR, a déclaré: « je me réjouis que ce futur projet va contribuer à mettre à votre disposition quelques ressources pour vous permettre de vous acquitter de votre noble mission qui est d'informer juste et vrai, en toute indépendance».

Au terme de l'ouverture des travaux, les participants ont suivi une communication sur «les directives volontaires pour une gouvernance foncière responsable qu'il a lui-même présenté, et une autre sur «le cadre d'analyse de la gouvernance foncière en Mauritanie» ou LGAF financée par la BM, présentée par Dr Mamadou Baro, Expert foncier. La présentation de Monsieur Salikou Ould Aghob portait sur un exemple de « l'entente foncière, le cas de Maghama ».

Tous ces experts ont été unanimes à reconnaître l'importance d'appliquer les directives pour promouvoir une gouvernance foncière responsable dans l'intérêt bien compris des États et des peuples. Les participants se sont ainsi engagés à mettre en place un réseau de journalistes chargés des questions relatives à la gouvernance foncière responsable.

# A PROPOS DE



L'IPAR est un espace de réflexion, de dialogue et de proposition pour des politiques agricoles et rurales concertées au Sénégal et dans la région ouest-africaine. L'initiative a été suscitée par des spécialistes de l'agriculture et du monde rural qui appuyaient déjà les organisations paysannes et qui étaient intéressés par la création d'espaces permanents de réflexion prospective et stratégique.

Les missions de l'IPAR s'articulent autour de trois axes majeurs :

- la recherche,
- le renforcement de capacités,
- l'animation d'espaces d'échanges et de débats.

Les principaux domaines d'intervention sont la démographie, l'emploi, et les migrations, les performances de l'agriculture, le foncier et la gestion des ressources naturelles, les politiques publiques, le renforcement de capacités et la mise en débat.



Plateforme de partage  
sur les Directives Volontaires



IPAR - Initiative Prospective Agricole et Rurale - Kër Jacques Faye, Immeuble Bilguiss 67, Rond-Point VDN  
Ouest Foire - Dakar (Sénégal) - Tél. : (221) 33 869 00 79 - 77 552 52 44 • E-mail : [ipar@ipar.sn](mailto:ipar@ipar.sn) - Site web : [www.ipar.sn](http://www.ipar.sn)